

Avis public

Outremont

Montréal



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **796, avenue Bloomfield** et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser l'aménagement de deux cases de stationnement en tandem, et ce, malgré l'article 9.3 du Règlement de zonage (1177) qui stipule ainsi que : « il doit être prévu des allées pour accéder aux cases et en sortir sans qu'il soit besoin de déplacer un autre véhicule »;

2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 4 avril 2016** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'aménagement des deux cases de stationnement en tandem, sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus ample renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine au 514 495-6234.

Montréal, ce 17 mars 2016

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

